

## MUNICIPALITÉ DE

Lac-Tremblant-Nord Séance extraordinaire du conseil Samedi le 6 juin 2020

11h -

PROJET D'ORDRE DU JOUR – CONSULTATION PUBLIQUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE ET PAR TÉLÉPHONE

**MISE EN GARDE:** 

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

En raison de l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié.

En raison de cet Arrêté, **le Conseil a tenu une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours**, annoncée au préalable par un avis public, afin de consulter les citoyens de la Municipalité. Par contre, afin d'être le plus transparent possible, la municipalité a aussi voulu tenir une assemblée par vidéoconférence ou téléphonique le 6 juin 2020 afin d'assurer la participation te tous les citoyens possibles.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
- 4. Consultation publique sur les modifications aux Règlements suivants :
  - Projet de Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Quais)
- Projet de Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Entrées privés, locations à court terme, éclairage extérieur et contraventions et pénalités)
- Projet de Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction (Inclure référence à l'éclairage extérieur dans le règlement et dépôt de matériaux de constructions sur les chantiers de construction)
- Projet de Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Logements intergénérationnels)
- Projet de Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Retrait de l'entente signé par la municipalité à propos des modalités de construction)
- 5. Deuxième période de questions
- 6. Levée de la séance extraordinaire.